

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

Présents : (25)

BAUDE Christian	LAVEILLE Denis
BESLON Laurent	LEMOINE Sylvie
BRIARD Alain	LEPAS René
BRIAULT Christelle	LEREBOURG Yves
COLLADO Jacqueline	MEISS David
De SAINT JORES Sylvain	MOURE Elise
DEDIEU Alain	PICQUES Thierry
DOUARD Christelle	RICHARD Jocelyne
FOLLIOU Noëlle	RICHARD Michel
GATE Denis	ROUXELIN Yann
GAUMONT Nicole	
HERMON Jean-Pierre	
HEUDIER Dominique	
HOREL Jacques	
HUE Thierry	

Absents (8) : BLIN Françoise BUHOT Béatrice CHÂTELET Jean-Marc FEUILLET Daniel FOULON Franck LARSONNEUR Anthony, MARTINS Ghislaine, SÉBERT Marie-Pierre

Procurations (4): BESLON Jacques a donné pouvoir à Christelle Douard, BIDOT Jean a donné pouvoir à Michel Richard, DESMONTS Catherine a donné pouvoir à René Lepas ROLLAND Anthony a donné pouvoir à Jean-Pierre Hermon

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
37	25	4	29

Mme Noëlle FOLLIOU . est désigné(e) en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Ajout à l'ordre du jour :

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 8 novembre 2018

Observations :

Pour :29	Contre :	Abstentions :
-----------------	-----------------	----------------------

1) Domaine public : Logipays/Pont-Farcy (sous réserve de l'avis des domaines)

Rapporteur : Monsieur le Maire

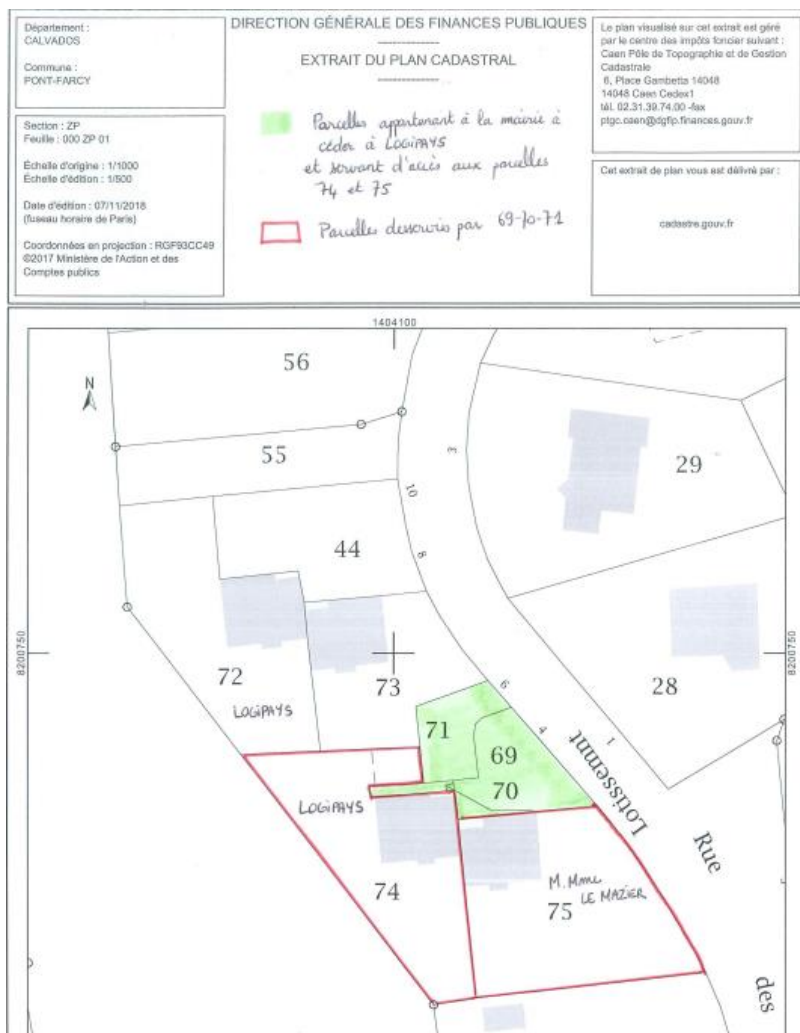
Suivant actes en date des 23 novembre 1996, 3 décembre 1996 et 21 février 2003, LOGIPAYS a acquis à titre gratuit de la commune de PONT FARCY les parcelles cadastrées section ZP numéros 39-45-46 aujourd'hui cadastrées section ZP numéros 72-73-74-75.

Les parcelles aujourd'hui cadastrées section ZP numéros 69-70-71 à usage de voirie et d'espace vert, desservant les parcelles cadastrées section ZP numéros 74-75, n'ont pas été intégrées dans ces actes de cession.

(Etant ici précisé que la parcelle cadastrée section ZP numéro 75 a été depuis vendue par LOGIPAYS au profit de Monsieur et Madame LE MAZIER en mars 2017).

Par conséquent, afin de régulariser la situation de fait, la société LOGIPAYS sollicite de la mairie l'acquisition à titre gratuit et sans intention libérale des parcelles cadastrées section ZP numéros 69-70-71 appartenant à la commune de PONT-FARCY (devenue TESSY-BOCAGE).

Il convient donc de solliciter un avis des domaines pour ces trois parcelles (ZP numéros 69-70-71) et de prendre une délibération municipale pour céder ces parcelles à la société LOGIPAYS (ou tout autre Office, société ou organisme auquel sera dévolu son patrimoine social) à titre gratuit, sans intention libérale.



Les domaines ont été saisis.

Le conseil est invité à délibérer

- Pour fixer le prix
- Pour autoriser la signature par monsieur le Maire ou représentant

Pour :	Contre :	Abstentions :
---------------	-----------------	----------------------

Observations : Décision reportée. Monsieur le Maire va revoir avec LOGIPAYS car cet organisme pensait l'avoir acquis mais le notaire ne l'avait pas intégré à la vente.

2) SDEM : participation à l'installation d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Demande de participation suite à la convention qui a été acceptée par le conseil municipal du 12 janvier 2017.

Participation de 1000 euros

Le conseil municipal est appelé à délibérer

- Pour acter la participation
- Pour faire la décision modificative sur le budget comme suit

Investissement - Dépenses	2041511	+ 1000 €
Investissement - Dépenses	2158	- 1000

- Pour acter une durée d'amortissement de 1 an

Observations : Avis favorable

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

3) Recensement voirie : transfert voirie de Pont-Farcy vers la commune nouvelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur la fiche DGF

En 2017 : (Tessy sur Vire + Fervaches) : 12 625 m pour une surface de 2079 ha

En 2018 (Tessy + Fervaches + Pont-Farcy) : 30 809 m pour une surface 3424 ha

Le conseil municipal est appelé à délibérer

- Pour acter le transfert de la voirie de Pont-Farcy vers la commune nouvelle

Observations : Avis favorable. La question se pose sur la réalisation du recensement de la voirie par une entreprise.

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

4) Finances : tarifs pour l'année 2019

Rapporteur : Thierry Picques

Le conseil municipal est appelé à délibérer

- o Tarifs cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs suivants pour la prestation cantine à compter du 1^{er} janvier 2019 :

A l'école de la commune déléguée de Tessy-sur-Vire

Cantine maternelle extérieure	3,99 €
Cantine primaire extérieure	4,49 €
Cantine maternelle Tessy Bocage	3,94 €
Cantine primaire Tessy Bocage	4,24 €
Repas adulte	4,58 €

A l'école de la commune déléguée de Pont-Farcy

Tarif élève	3,10 €
Tarif adulte	5,00 €

- o Tarifs garderie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs suivants pour la prestation « garderie et études à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - Pour la garderie : tarif pour 1/4h (sur les communes déléguées de Tessy-sur-Vire et Pont-Farcy) : 0,30 centimes
1/4h entamé est un 1/4h payé.
 - Pour l'étude du soir : 1,30 €

○ **Tarifs salles**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs suivants pour les locations de salle à compter du 1^{er} janvier 2019 :

SALLE DE REUNION - Régis POITOU et Serge PLANDIERE

2019	Vin d'honneur Tessy		Vin d'honneur Ext.		Réunion de famille après inhumation Tessy		Réunion de famille après inhumation Ext.		Réunion Assoc./ Société Tessy		Réunion Société Ext.	
		70 €	0.00%	70 €	0.00%	40 €	0.00%	40 €	0.00%	- €	0.00%	80 €

SALLE DES FETES de la commune déléguée de Tessy-sur-Vire - 220 places

Particulier Tessy Bocage				
Versement d'arrhes	1 jour salle avec cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)	Salle sans cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)
65 €	195 €	65 €	150 €	50 €

2019

Particulier non résidant de Tessy Bocage				
Versement d'arrhes	1 jour salle avec cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)	Salle sans cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)
90 €	260 €	90 €	200 €	70 €

Association Tessyaise (voir commentaire attaché)				
Versement d'arrhes	1 jour salle avec cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)	Salle sans cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)
45 €	130 €	45 €	100 €	35 €

2019

Entreprises et associations extérieures				
Versement d'arrhes	1 jour salle avec cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)	Salle sans cuisine	Jours supplémentaire (consécutif)
90 €	260 €	90 €	200 €	70 €

Amis de la danse (Forfait 1 x/an)	
450 €	

SALLE DES FETES DE PONT FARCY (299 couverts)

2 salles + cuisine		Salle carrelée + cuisine		Vin d'honneur		Association 1ère fois de l'année	Association 2ème fois de l'année et +	Electricité Kwh	Caution	Arrhes
Commune	Ext.	Commune	Ext.	Commune	Ext					
170 €	200 €	130 €	150 €	50 €	50 €	gratuit	Tarif salle	0.15 €	400 €	65 €

MILLE CLUB Pont Farcy

Terminé fermé

Plus de location

OPTIONS D'EQUIPEMENT SALLE DES FETES PONT FARCY - Commune et hors Commune

Location couvert	Dégat verre/couvert	Dégat assiette	Dégat plats fous / casseroles	Dégat plats service	Ménage € / h
0.75 €	Voir fiche état des lieux				60 €

SALLE DE SPECTACLE sur la commune déléguée de Tessy-sur-Vire

Particulier Tessy Bocage

Versement d'arrhes	1 jour	Jours supplémentaire (consécutif)
80 €	250 €	80 €

2019

Particulier non résidant de Tessy Bocage

Versement d'arrhes	1 jour	Jour supplémentaire (consécutif)
110 €	330 €	110 €

2019

Résidence artiste

Versement d'arrhes	1 jour	5 jours consécutifs (Hors week end)
- €	50 €	200 €

Associations et entreprises Tessyaise

Versement d'arrhes	1 jour	Jours supplémentaire (consécutif)
55 €	165 €	55 €

2019

Entreprises et Associations extérieures

Versement d'arrhes	1 jour	Jours supplémentaire (consécutif)
110 €	330 €	110 €

OPTIONS D'EQUIPEMENT SALLE DES FETES ET SALLE DE SPECTACLE sur la commune déléguée de Tessy-sur-Vire

Location vaisselle	Sonorisation portative	Vidéoprojecteur	Régie	Forfait ménage	Cauton Salle des fêtes	Cauton salle de spectacles et résidence artiste	Abattements si location des 2 salles	Régisseur	Dégât matériel
0.75 €	40 €	Plus de prêt	N/A	60 €	400 €	800 €	30%	25 € /h	Voir fiche état des lieux

○ **Tarifs cimetièrè**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** les tarifs suivants pour les cimetièrès à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Sur l'ensemble des cimetièrès

<i>Durée de la concession</i>		<i>Tarif</i>
50 ans	Avec caveau uniquement	500 €
30 ans	Avec caveau uniquement	300 €

- **ADOPTÉ** La taxe d'inhumation à savoir 30€ par inhumation

Pour le jardin du souvenir

- **ADOPTÉ** le tarif suivant : 70€ si pose d'une plaque sur la stèle

Pour le columbarium

<i>Durée de la concession</i>	<i>Tarif</i>
15 ans	450 €
30 ans	750 €

○ **Tarifs campings**

- **ADOPTÉ** les tarifs suivants pour les campings à compter du 1^{er} janvier 2019 :

CAMPING TESSY SUR VIRE

Adulte	Enfant	Voiture	Emplacement	Garage mort/mois t	Camping Car TESSY BOCAGE
--------	--------	---------	-------------	--------------------	--------------------------

2019

2.50 €	1.25 €	1.40 €	€ 2.90	40.00 €	8.00 €
--------	--------	--------	--------	---------	--------

CAMPING PONT FARCY

1 pers, 1 Véh., 1 Empl.	Adulte en +	Enfant - 7 ans	Electricité	Garage mort / jour	Animaux	Mobil-home Saison (Semaine)	Mobil-home Hors saison (Semaine)	Mobil-home Saison (Nuitée)	Mobil-home Hors -Saison (nuitée)	Taxe de séjour
10.00 €	2.50 €	1.25 €	2.50 €	2.50 €	€ 1.00	250.00 €	€ 200.00	40.00 €	30.00 €	

2019

Tarif Mini golf

Prix à la canne

2.00 €

2019

Tarif WIFI

1 jour

2.00 €

1 semaine

10.00 €

2019

2019	Tarif terrain de tennis	-
	Prix à l'heure	-
	2.50 €	

- **Tarifs photocopies**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs suivants pour les photocopies à compter du 1^{er} janvier 2019 :

PHOTOCOPIE							
Couleur A4		Couleur A3		N et B A4		N et B A3	
0.50 €	0.00%	1.00 €	0.00%	0.50 €	0.00%	0.50 €	0.00%

- **Redevances domaine public 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs suivants pour les tarifs pour les emplacements sur le domaine public à compter du 1^{er} janvier 2019 :

DOMAINE PUBLIC	
Occupation Prix/m ²	
2019	23.10 € + 10.00%

Observations :

Pour :	Contre :	Abstentions :
---------------	-----------------	----------------------

5) Finances : autorisation de signer les entreprises retenues

Rapporteur : Yves Lerebourg

Actuellement

Groupama => 9476.84 (pour Pont-Farcy et Fervaches)

MMA=> 12 552.40 (pour Tessy sur Vire)

Allianz => 257.18 (un véhicule)

=22 286.42

Il est proposé au conseil de retenir les entreprises suivantes

Lot 1 : Dommages aux biens	Groupama	4158.62 TTC
Lot 2 : Responsabilité civile	MMA	1284 TTC + dommages corporels 150
Lot : 3 protections juridiques	MMA	421 TTC + défense des intérêts des agents et élus : 212
Lot 4 : Flotte automobile	SMACL	1381.52 TTC + Matériel marchandises : 106.79 Mission : 540.87
Total		8254.80 € TTC

Observations : Avis favorable

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

6) Personnel communal : informations sur les mouvements de personnel

Rapporteur : Thierry Picques et Aline Leneveu

Le but est de faire un point sur les mouvements de personnels : départ, arrivée, mobilité ...

Service administratif

2 stagiaires sont venues entre 26 novembre et le 20 décembre

Services Affaires scolaires

- Départ de Peggy Brogniart

Remplacement par Angelina Delapierre : le matin jusqu'à 13h30

Et Sylvie Papillon : après-midi avec petits

- Départ de Ginette Salliot

Remplacement par Sandrine Candie (qui est en doublon depuis le 5/11/2018) en cuisine

Remplacement par Valérie Lecanuet pour la Garderie du matin

Renfort par Béatrice Juin sur le temps du midi maternelles

- Renouvellement CAE/PEC de Josiane De Saint Jores et Marion Marais

Services techniques

Dominique Hamel a repris à mi-temps thérapeutique

Renfort par Sylvain Dogon

Titularisation d'Emmanuel Hurel

CCAS

Restructuration commune aux deux résidences en cours.

Observations : 50 agents sur la commune et le CCAS.

Tous les lundis matin à 8h00 : réunion du service technique.

Pour :29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	-------------------	------------------------

7) Projet chaufferie bois :

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Compte rendu de la réunion de travail avec le SDEM
- Transfert de compétence production et distribution de chaleur vers le SDEM

Le conseil municipal est appelé à délibérer

Conformément à l'article 3.2.5 de ses statuts, le SDEM50 exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence relative à la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur et/ou de froid et notamment :

- Etudes et réalisation (Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) d'installations de production et de distribution de chaleur et/ou de froid (chaufferie bois, géothermie, gaz, etc.) ;
- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur et /ou de froid ou, le cas échéant, l'exploitation du service en régie ;
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus ;
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants de ces réseaux.

A ce titre, M. Le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de transférer la compétence « réseau public de chaleur » au SDEM50, en particulier pour les raisons suivantes :

- Le caractère éminemment technique et donc la nécessaire professionnalisation de cette compétence et des missions qui s'y rattachent ;
- La nécessité de disposer de moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée chargée de la mise en place d'un service public industriel et commercial (SPIC) ;

Le transfert de cette compétence optionnelle « réseau public de chaleur » doit être entériné par délibération prise par le comité syndical du SDEM50 et prend effet à la date indiquée par cette dernière.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence.

Observations : Avis favorable

Pour :29	Contre :0	Abstentions :0
-----------------	------------------	-----------------------

- Transfert compétence gaz vers le SDEM

Conformément à l'article 3.2.3 de ses statuts, le SDEM50 exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence optionnelle d'autorité organisatrice de distribution de gaz et du service public de fourniture de gaz mentionnée à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, et notamment :

- Passation avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation de missions de service public de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente ou, le cas échéant, exploitation en régie de tout ou partie de ces services ;
- Passation avec toute entreprise agréée à cet effet par le ministre chargé de l'énergie de tous actes relatifs à la distribution publique de gaz combustible sur le territoire des communes non desservies dans le respect de la procédure de mise en concurrence régie par les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT ;
- Représentation des intérêts des usagers dans leurs relations avec les entreprises délégataires ;
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus et contrôle du réseau public de distribution de gaz ;
- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz ;
- Participation à l'élaboration et à l'évaluation des schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie et des plans climat-énergie prévus par le code de l'environnement ;
- Communication aux membres du SDEM50, dans le cadre des textes en vigueur, des informations relatives au fonctionnement des missions de service public visées au présent article.

A ce titre, M. ..., Le Maire ... expose au conseil municipal l'intérêt de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEM50, en particulier pour les raisons suivantes :

- Le caractère éminemment technique et donc la nécessaire professionnalisation de cette compétence et des missions qui s'y rattachent ;
- La nécessité de disposer de moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée ;
- Les enjeux de sécurité et de qualité de la desserte gazière ;
- Le développement du réseau public de distribution organisé dans un souci d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, selon une approche supra-communale et multi-énergies, électricité et gaz notamment.

Le transfert de cette compétence optionnelle « Gaz » doit être entériné par délibération prise par le comité syndical du SDEM50 et prend effet à la date indiquée par cette dernière.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence.

Observations : [Décision reportée au mois de janvier.](#)

Pour :	Contre :	Abstentions :
---------------	-----------------	----------------------

8) Mise en accessibilité écoles primaire et maternelle et aménagement du studio maison médicale : autorisation de lancer l'appel d'offres

Rapporteur : Jocelyne Richard

Le conseil municipal est appelé à autoriser à lancer l'appel d'offres :

Observations : [Appel d'offres lancé. Remise des offres le lundi 14 janvier à 12h00.](#)

[Début des travaux le lundi 11 février 2019](#)

[Tranche ferme : Mise en accessibilité écoles primaire et maternelle](#)

[Tranche conditionnelle : aménagement du studio maison médicale](#)

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

[Pose climatisation dans la maison de santé : analyse des offres en cours](#)

[Autorisation de signer un devis d'un montant maximum de 15 000 euros](#)

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 6
------------------	-------------------	------------------------

9) Plan communal de sauvegarde : désignation de membre pour une mini-commission de travail

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Marie-Aline Niobey sera en charge de l'élaboration du PCS avec la mini commission

Le conseil municipal est appelé à désigner 3 membres pour travailler sur le sujet :

Observations :

- 1) René Lepas
- 2) Christian Baude
- 3) Jocelyne Richard

Pour : 29	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

10) **Budget panneaux photovoltaïques : transfert de résultat**

Rapporteur : Thierry Picques

Résultat déficitaire : 3080.49 €

Réserve au 1068 : 521.90 €

Il est proposé au conseil municipal de délibérer

- Pour transférer les résultats vers Saint-Lô Agglo.

Observations : Avis favorable

Pour : 29	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

11) **Devis en cours**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Entreprise	Travaux	Montant TTC	Etat
SARL A HERBERT	Achat Master	8280	En cours de livraison
Guilloux	Matériau pour aménager hangar	1862.24	En cours de livraison

12) **Dates à retenir**

- 1) Conseil municipal : jeudi 10 janvier 2019
- 2) Noël des agents : vendredi 14 décembre à Pont-Farcy

13) **Questions diverses**

- Date des vœux de Monsieur le Maire : vendredi 18 janvier à 18h30
- Date pour un pot de départ à la retraite pour Ginette Salliot ;: vendredi 1^{er} février 2019 à 19h00
- Vente du camion J5 d'une valeur de 150 euros
- Subvention exceptionnelle pour l'association Au Son d'Euh Lo : d'un montant de 1500 euros

Observations : Avis favorable

Pour : 28	Contre :0	Abstentions :1
------------------	------------------	-----------------------

Tour de table

Monsieur le Maire : la fibre optique devrait arriver avec 6 mois de retard. Saint Lô Agglo y investi plus de 3 millions d'euros.

La commercialisation devient urgente surtout pour les entreprises du territoire.

Elise Mouré : Problème d'organisation pour la réalisation du bulletin municipal qui devient conséquent pour les 3 communes.

Il faut prendre en compte que la commission communication a plus de travail : multiplication des supports à mettre à jour (Site internet, Facebook, Tessy infos...) et refonte totale du site internet.

Et il manque un rapporteur à cette commission.

Dominique Heudier : les apiculteurs se plaignent des frelons asiatiques. Le fait de signer ou pas la convention avec le FDGDON n'apportent ni solutions techniques ni financières. Cela est un problème départemental voire national.

Jean-Pierre Hermon : Débermage à faire aux 5 chemins sur la commune déléguée de Pont-Farcy. A. Briard a contacté l'entreprise Gondouin pour avoir un devis.

Denis Laveille : CVM : découverte lors de la réunion publique. Suivi assuré par Saint-Lô Agglo. 6 villages concernés sur la commune de Pont-Farcy. Personnes concernées seront prévenues.

Sylvie Lemoine : rencontre avec le Préau et la fanfare de Pont-Farcy. Représentation le 8 février 2019 à la salle de spectacles.

Elise Mouré : schéma culturel en développement au niveau de Saint-Lô Agglo.

Axes prioritaires : Attractivité du territoire et communication

Beaucoup de choses au niveau culturel.

Jazz dans les prés / Villes en scènes.

Plaques pour sculptures en cours de réalisation

Thierry Hue : réseaux d'eau potable très vieux et vétustes. A surveiller.

Solde de l'association Football Club de Pont-Farcy versé à Au son d'euh Lo

Denis Gâté : fixer une commission camping

Alain Dedieu : base de loisirs : rappel de la sous-préfecture qui conseille de recréer une association car l'historique est assez flou.

René Lepas : Demande de témoignages pour une personne de Fervaches qui a eu des dégâts suite à un coup de vent.

Il serait bien de ne pas augmenter les loyers de Fervaches car déjà très élevés : accord du conseil.

Fin de la réunion à 0h00